

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

12/04/2023

26 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, MM. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, Mme FERRARI Myriam à M. BERTHOLLIER Christian, Mme YACONO Céline à M. PEYSSONNERIE Daniel, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, Mme LABBAY Catherine à M. PARAVY Jean-Claude, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : M. BILLON Pierre, LARDE Alain, M. PICHE Barthélémy.

**OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT POUR METTRE EN ŒUVRE LE DROIT DE
PREEMPTION DE TERRES AGRICOLES :**

-**Considérant** la vente de trois parcelles de terres agricoles sur la commune de Domessin au 350 A route du Crêt Magnin :

- n° C656 pour 585 m²
- n° C1618 pour 4 579 m²
- n° C1620 pour 2 236 m²
- n° C1622 pour 4 363 m²

=====

Total 11 762 m² pour un prix de rétrocession de 260 000,00€, hors frais de Notaire ;

-**Considérant** que ces parcelles sont actuellement exploitées par un exploitant agricole et que l'acquéreur positionné ne souhaite pas poursuivre la mise en location des terrains ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que la CC Val Guiers préempte sur cette vente dans le cadre de sa politique foncière de protection des terres agricoles.

Ce terrain pourra être remis en location à l'exploitant actuel par le biais de la SAFER.

Il précise que la communauté de communes se portera acquéreur du logement uniquement en cas de vente groupée du logement et de tout ou partie des terrains agricoles.

En cas d'acquisition du logement, le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire de le céder au prix d'acquisition *minimum*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **AUTORISE** le Président à préempter sur cette vente au nom de la CC Val Guiers ;
➤ **MANDATE** le Président pour engager les négociations avec les parties prenantes et pour signer toutes pièces nécessaires à cette préemption.
➤ **MANDATE** le Président pour céder le logement acquis et engager les négociations avec les parties prenantes et pour signer toutes pièces nécessaires à cette vente.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/05/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

